

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service
Risques Naturels
et Technologiques

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
Hérault

Service
Eau et Risques

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Site des Entrepôts Consorts Minguez (ECM)

Communes de
BEZIERS et VILLENEUVE-LES-BEZIERS

1 - NOTE DE PRÉSENTATION

ANNEXE 7

Synthèse des phénomènes dangereux

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2013-I-483 du 6 mars 2013

Procédure	Prescription	Enquête Publique	Approbation
Élaboration	21 juin 2011	Du 5/11/2012 au 7/12/2012	06/03/2013

Annexe 7 – Synthèse des phénomènes dangereux

N° du PhD	Scénario	Proba indice	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Cinétique
1	Incendie cellule 1-zone 2- bâtiment1	D	Toxique			100	Rapide
2	Incendie cellule 2-zone2-batiment1	D	Toxique			100	Rapide
3	Incendie cellule 3 -zone 2- bâtiment1	D	Toxique			100	Rapide
4	Incendie cellule 1 -zone 1- bâtiment1	D	Toxique			100	Rapide
5	Incendie cellule 2 - zone 1- bâtiment1	D	Toxique			100	Rapide
6	Incendie cellule 1- bâtiment 2	C	Thermique		21	35	Rapide
6	Incendie cellule 1- bâtiment 2	D	Toxique			100	Rapide
7	Incendie cellule 2- bâtiment 2	C	Thermique		21	35	Rapide
7	Incendie cellule 2- bâtiment 2	D	Toxique			100	Rapide
8	Incendie cellules 1 et 2 - zone 2- bâtiment1	E	Toxique			100	Rapide
9	Incendie cellules 2 et 3 - zone 2- bâtiment1	E	Toxique			100	Rapide
10	Incendie cellules 1 et 2 -zone1- bâtiment1	E	Toxique			100	Rapide
11	Incendie cellules 1(zone1) et 3(zone 2)- bâtiment1	E	Toxique			100	Rapide
12	Incendie cellules 1 et 2 - zone 1- bâtiment 2	E	Thermique		29	46	Rapide
12	Incendie cellules 1 et 2 - zone 1- bâtiment 2	E	Toxique			100	Rapide
13	Incendie généralisé du bâtiment 1	E	Thermique			31	Rapide
13	Incendie généralisé du bâtiment 1	E	Toxique			100	Rapide
14	Incendie de camions	D	Thermique	7	10,5	14,5	Rapide

(1) Probabilité, intensité des effets et cinétique ont été évaluées comme explicité précédemment, selon l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.